LA GAZETTE DE BUSSIÈRES

Bulletin d'information N°15 Janvier - Février - Mars 2024

Le mot du Maire

Bussiéroises, Bussiérois,

En ce début d'année 2024 et depuis quelques semaines nous subissons un épisode d'intempéries intenses, c'est plus de 1200 mm de pluie qui se sont déversées sur notre commune et ce n'est pas sans problème. Comme je l'ai rappelé lors des vœux du Maire, la situation géographique de Bussières est particulière, située sur un plateau mais dans une cuvette. Certaines rues du village ont été inondées par le débordement des fossés, rue de SAACY, rue d'ORLY à la Jarrie, route de SERICOURT, route de CHAVOSSE où Jean Luc RONDEAU a dû intervenir avec son Tracto pelle pour creuser un passage afin de dévier l'eau. Une fois de plus la propriété située au 36 rue de Bois Martin a été impactée par l'inondation du garage et d'une chambre de l'habitation. Une pompe électrique d'un débit de 3000 L/H, a été indispensable, ce qui a permis de limiter les dégâts. La propriétaire a remercié vivement l'agent communal et moi-même pour l'aide apportée. Ce phénomène de ruissellement des pluies sur les terres agricoles persiste et s'aggrave avec le changement climatique, malgré le curage des fossés et des travaux réalisés il y a deux ans, cela ne suffit pas. En collaboration avec la CACPB (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie) qui est en charge de la GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) et de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), un schéma directeur est en place et des études sont en cours afin d'apporter des améliorations dans nos communes rurales. **« Je réponds à certaines critiques affichées sur les réseaux sociaux, aux mauvaises langues, aux donneurs de leçons ! Mais où étiez-vous ?** ! donner un coup de main dans un moment difficile n'a jamais fait de mal ! La Commune ne possède pas suffisamment de panneaux routiers pour avertir qu'il y a un danger particulier sur la route ! Désolé ! Nous allons y remédier ! Petit rappel **Tous conducteurs d'un véhicule doit s'adapter à toutes les situations en fonction de la météo, de l'environnement et de l'état de la chaussée.**

Le nouveau tracteur acheté aux établissements MAILLARD à REBAIS est arrivé, équipé d'un chargeur frontal et d'un roto-tondeur. Notre agent communal est très satisfait du travail rendu avec ce nouvel engin !

Le budget communal a été voté, les dossiers des demandes de subventions 2024 ont été envoyées à la Préfecture, au Département et l'ARD. Cela concerne les nouvelles normes de sécurité des portes de la salle polyvalente, le bordurage du trottoir, les caniveaux, une surface d'enrobé à proximité de celle-ci. Création d'une canalisation d'eau pluviale, remise en état du parvis de l'église très dégradé, dû aux passages des 17 bus journaliers en période scolaire.

L'affaissement de la chaussée rue de la Mairie, un contentieux est ouvert entre la CACPB et la société WIAME pour la prise en charge financière des travaux. La Commune reste à l'écart du problème !.

La chasse aux œufs organisée par la Mairie s'est parfaitement bien déroulée dans le petit jardin de l'école, nombreux étaient les enfants qui avaient à ramasser plus de 200 œufs ! Merci à Céline conseillère, et Eléane sa fille d'avoir géré ce moment convivial.

Les élections européennes auront lieu dimanche 9 juin 2024, inscrivez-vous sur les listes électorales, voter est un droit et un devoir.

Un contrat rural pour 5 ans est à l'étude, il concerne la rénovation de l'église. Nous avons fait appel à un cabinet d'architecture agrée par les ABF étant donné que la rosace datant du XII siècles et des 2 tableaux se trouvant à l'intérieur de l'église sont inscrits aux monuments historiques.

Les feux de la Saint-Jean se dérouleront le samedi 22 juin 2024 à partir de 20h au terrain de bois-martin. Une restauration et de l'animation sera proposées sur place.

La kermesse des écoles du RPI est programmée le 29 juin 2024, à la salle polyvalente comme l'an passé.

La gendarmerie nationale a été informée que des jeunes circulent sans casque, et sans équipements spécifiques à vitesse excessive, dans notre village aux guidons d'engins motorisés qui ne possèdent aucune plaque d'immatriculation, et qui font un bruit du tonnerre !! ca suffit !! Le calme est de rigueur dans notre village n'en déplaise à ses faiseurs de bruit !!

Les animaux errants sont encore trop nombreux dans les rues du village, certains s'échappent de chez vous au risque de créer un accident, vérifiez vos clôtures et portails ! Merci de faire stériliser notamment les chats « femelles ou mâles » pour éviter la prolifération. Les refuges débordent de chatons abandonnés ici et là. Soyons responsables !.

Remerciements aux membres du Conseil Municipal, et aux agents communaux présents aux vœux du Maire. Merci à M. FOURMY vice-président de la CACPB, Major BERTAUX gendarmerie nationale de la Ferté sous Jouarre, Adjudant MARINIER commandant de la brigade de contact de Coulommiers, Mme CANINI maire de LUZANCY, M. VAN LANDEGHEM maire de BASSEVELLE, Mme Leroy présidente du comité des fêtes, Mme Rousseau présidente de l'APE, ainsi qu'à l'orchestre de Yoann MORET pour l'animation qui a suivie.

Bien cordialement,

Dominique MACHURÉ

Nous vous parlons en images….

Inondations du 4 avril 2024.

Pour la énième fois une partie de la rue de bois-martin sous les eaux de ruissellement des terres agricoles.

La chasse aux œufs, de nombreux enfants présents, suivi d'un goûter offert par la Municipalité

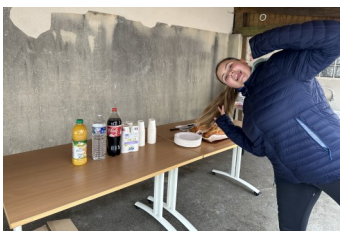

Le nouveau tracteur communal de marque Kioti équipé pour différents travaux d'entretiens.

Informations

Election Européennes - Le 9 juin 2024

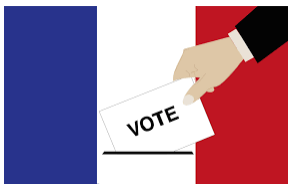

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales.
Vous pouvez vérifier votre inscription électorale sur le site:

Service.public.fr/particuliers/vosdroits/R51788

Propreté du village

RAPPEL

La propreté des trottoirs incombe aux riverains. Chacun doit désherber devant chez lui sur 1 mètre de large, sur toute la longueur de sa propriété. **C'est la loi!** La commune se charge de l'entretien des autres zones et des caniveaux. En ce qui concerne la végétation débordante sur l'espace public ou chez son voisin, chaque propriétaire concerné doit y mettre bon ordre, tailler ces arbres et haies, est un devoir. Cela permet d'éviter les problèmes de voisinages.

Un village bien tenu, la vie y est plus agréable et chacun en profite. **Soyez responsables!**

Encore un mot, sur le ramassage des ordures ménagères, trop de poubelles sont encore mal fermées ou avec le couvercle levé, pour information la poubelle ne sera plus ramassée à l'avenir. La raison est simple, avec le couvercle levé, la poubelle se vide lors de la levée sur le camion et les ordures se retrouvent sur la rue. **Résultat c'est à l'agent communal de nettoyer!**

C'est facile de bien faire et demande peu d'effort à partir du moment où chacun est responsable et fait ce qui lui incombe.

Fissure apparue sur une voûte de l'église. Un diagnostic est en cours, il est effectué par un cabinet d'architecture agrée par les bâtiments de France. Les travaux seront financés par un contrat rural sur 5 ans.

Pour rappel, vous disposez d'un jardin du souvenir dans notre cimetière où les cendres des défunts ayant fait l'objet d'une crémation peuvent être dispersées.

MAISON FUNÉRAIRE · CIMETIÈRES
Les Jardins du Souvenir

Mairie

01.60.22.50.04

En cas d'urgence contactez le:

07.49.12.06.01

mairie.bussieres77@wanadoo.fr

www.bussieres77.fr

Le secrétariat est ouvert au public

Le lundi de 16h à 18h
Le mardi de 16h à 18h
Le jeudi de 17h à 18h
Le vendredi de 16h à 17h

ETAT- CIVIL

Naissances:

Le 2 février 2024
Louis DALY

Le 5 février 2024
Israël RAHMINE

Le 7 février 2024
Charlie BECTARD

Le 24 février 2024
Mira GUILLART

Le 17 mars 2024
Myriam MICHAEL

Mariage:

Le 26 janvier 2024
KOVALENKO Natalia et VALLÉE Florent

Le 18 mars 2024
CHARABI Rivka et SCHVARCZ Akiva

Infos utiles

Urbanisme

Rappel des règles de l'urbanisme

Pour tous projets renseignez vous à la Mairie

◊ **Vous devez déposer une déclaration préalable lors de:**

- Création ou modification de surface de plancher ou d'emprise au sol entre 5m2 à 20 m2 :

Abri de jardin, extension de l'habitation ou tout autre bâtiment, carport, cave, combles, garage, pergola, véranda, transformation de garage, hangar ou bâtiment en pièce à vivre, etc…

- Travaux d'aménagement ou modification de l'aspect extérieur :

Clôture, mur, ravalement de toute façade, volet, toiture, panneaux solaires, piscine, isolations thermique extérieur, boitier climatisation, fenêtre de toit, ouverture ou fermeture de porte ou fenêtre, etc…

◊ **Vous devez déposer un permis de construire lors de travaux au dessus de 20 m2 :**

Nouvelle construction, extension sur construction existante, démolition, etc….

Depuis le 1er janvier 2024, il vous est désormais possible de déposer votre dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (Permis d'Aménager, Permis de construire, Déclaration préalable, Certificat d'Urbanisme) par voie dématérialisée, via le Guichet Unique mis en place par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays Fertois.

Le Guichet unique, c'est :

- L'accès direct au formulaire,
- Dépôt 24h/24 - 7j/7,
- Réduction des délais d'envoi et de transmission entre services,
- La transparence sur votre dossier à partir du dépôt jusqu'à la décision de la Mairie
- Consultation de votre dossier à tout moment depuis votre espace

Pour accédez au Guichet Unique : **https://cacpb.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier**

Il sera toujours possible de déposer un dossier papier à la Mairie. Le Maire est l'autorité décisionnaire pour tous les dossiers d'autorisation d'urbanisme relevant de sa compétence sur le territoire communal.

REPRISE DE LA COLLECE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

COLLECTE DE DÉBUT AVRIL À FIN NOVEMBRE

✓Les tontes ;
✓Les tailles ;
✓Les feuilles et fleurs coupées.

×Les souches d'arbre;
×Les branches de plus de 80cm de long et 5cm de diamètre ;
×Les sacs plastiques ;
×La terre ;
×Les pots.

➢Les bacs doivent être présentés deux pas deux avec la colerette côté rue, couvercle fermé ;
➢Aucun déchet ne doit dépasser du bac ;
➢Seulement 1 bac autorisé par foyer fiscal.

COVALTRI
Nous collectons pour valoriser votre tri !

Ne pas jetez sur la voie publique, pensez à notre planète!